

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 27 (1990)
Heft: 998

Rubrik: Asile

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

dans une perspective systémique. Ainsi la politique énergétique est déterminée par les besoins d'une abondance présumée garantir le dynamisme économique, avec les impasses que l'on connaît: dépendance énergétique à l'égard de l'étranger, accumulation de déchets radioactifs, dont la gestion n'est pas raisonnablement assurée, émissions polluantes qui portent atteinte à la santé humaine et à la production agricole, tous effets peu propices à ce dynamisme économique recherché. On peut multiplier les exemples (politique commerciale, transports, aménagement du territoire) d'actions publiques marquées au coin du pragmatisme helvétique, dont on ne voit pas pourtant qu'elles s'inscrivent véritablement dans une politique de sécurité, à savoir une politique qui assure à long terme l'existence d'une population en favorisant les conditions matérielles et morales de cette existence.

L'organisation des pouvoirs, il est vrai, n'est guère favorable à une telle perspective. Le Conseil fédéral, dont la mission première devrait être cette appréciation globale de la situation et la coordination des tâches, voit ses membres surchargés par les tâches de leur département. Les propositions Rhinow-Petitpierre de restructuration du collège gouvernemental représentent donc une condition nécessaire pour la conduite d'une véritable politique de sécurité. Le professeur Spillmann suggère pour sa part la création d'un organe nouveau, chargé d'identifier à tous les niveaux, dans tous les domaines, à court et long terme, les évolutions susceptibles de toucher à la sécurité au sens large, d'en faire la synthèse et de présenter des propositions d'action à l'intention du gouvernement. Les organes existants (Conseil de la défense, Office central de la défense générale), trop préoccupés de l'aspect militaire de la sécurité, n'ont pas permis jusqu'à présent de développer une approche exhaustive et synthétique de la sécurité.

L'incertitude de la situation actuelle peut inciter à l'immobilisme — faire le gros dos dans l'attente d'une stabilisation — elle offre aussi la chance de repenser notre conception étroite de la sécurité, dans une perspective européenne et en prenant compte tous les facteurs qui aujourd'hui mettent en question notre existence individuelle et collective. ■

ÉCONOMIE

L'épargne des sociétés

(ag) Analysant la comptabilité nationale, Jean-Christian Lambelet (DP 997) voit dans l'épargne des sociétés l'amortisseur par excellence. Si la lutte contre l'inflation entraîne un ralentissement de l'activité économique, c'est ce poste-là qui subit le freinage, avant le revenu des salariés, des indépendants et le revenu de la propriété.

La démonstration ne m'a pas convaincu pour les raisons objectives suivantes.

Si l'épargne des sociétés fluctue, elle ne représente que le 7% du revenu national. Les variations ne portent que sur deux milliards environ, alors que la rémunération des salariés (67% du revenu national) progresse en moyenne de 8 à 10 milliards. Les pour-cent sont donc trompeurs. Si l'épargne des sociétés peut passer de 1 à 20, quand le revenu des salariés oscille entre 4 ou 5, l'effet économique réel dépend des masses mises en jeu. (Précisons que dans la comptabilité nationale les salaires sont fonction aussi du nombre des travailleurs et ne correspondent pas à une augmentation même nominale des salaires).

Les fluctuations de l'épargne des sociétés, c'est-à-dire les bénéfices non distribués, répondent plutôt à la politique boursière des plus grandes entreprises. Ces sociétés tiennent pour des raisons

d'image et de prestige à stabiliser les dividendes distribués. Ce poste apparaît donc beaucoup plus comme un stabilisateur des dividendes que comme un stabilisateur conjoncturel.

Enfin, on observe un décalage constant entre l'évolution de l'épargne des sociétés et les salaires. Elle repart beaucoup plus vite que la rétribution du travail. C'est même le freinage des salaires qui permet de la reconstituer. On l'observe nettement de 1983 à 1986 où elle progresse de 10, 16 et 20% alors que les salaires ne redémarrent vraiment qu'à partir de 1985. Cette épargne enregistre donc beaucoup plus les effets des autres facteurs qu'elle ne les influence.

Cela dit, le problème de fond reste posé.

Si la Banque nationale fait une politique anti-inflationniste en resserrant la masse monétaire et en laissant monter le loyer de l'argent, les conséquences inflationnistes sont fortes vu le formidable endettement hypothécaire suisse et les répercussions sur les loyers.

Jusqu'ici cette politique a toujours eu comme accompagnement, M. Leutwiller ne s'en cachait pas, une remise en cause de l'indexation des salaires. Il serait étonnant que la pression ne soit pas sensible dès cette année. Il est permis de se donner rendez-vous, cet automne. ■

ASILE

Tout doucement

(pi) Un des moyens d'endiguer le nombre croissant de requérants d'asile est un traitement plus rapide des demandes. En effet, tant que les candidats auront la possibilité de se constituer en Suisse un pécule pendant la durée de leur séjour, il sera préférable pour un Turc ou un Zaïrois de déposer une demande d'asile plutôt que de réclamer un permis de travail. Le projet d'Arrêté fédéral urgent sur la procédure d'asile va d'ailleurs dans le sens d'une plus grande célérité. Et la France n'a pas fait autre chose, parfois avec maladresse.

Afin d'allonger la durée de leur séjour en Suisse, nombreux sont les requérants qui déposent des demandes dans plusieurs cantons, ou qui déposent une

demande dans un second canton après qu'elle a été refusée dans un premier. D'autres partent tenter leur chance à l'étranger. Les empreintes digitales des candidats sont certes relevées. Mais leur traitement prend trois mois. Notamment parce que les relevés dactyloscopiques sont envoyés pour traitement... aux Etats-Unis. Toutes les révisions de la loi et les arrêtés, fussent-ils urgents, ne serviront à rien tant que l'administration travaillera avec des bouts de chandelle. Et ces révisions de procédure ne permettront pas aux nations riches de faire l'économie d'un débat de fond sur la politique de coopération. Fermer les frontières est acceptable à court terme. Mais tant que les riches continueront à s'enrichir et les pauvres à s'appauvrir, le nombre de personnes qui viendront frapper à nos portes continuera de croître. ■